

**Défendre la responsabilisation et bâtir la solidarité
pour un développement efficace axé sur l'être humain**

Conférence sur les politiques du POED
27 février 2019
Beyrouth, Liban

Nous, membres du Partenariat des OSC pour l'efficacité du développement (POED) représentant diverses régions et divers secteurs (Afrique, Asie, Europe, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, ainsi que Pacifique, organisations confessionnelles, groupes constitutifs féministes, peuples autochtones, organisations de la société civile internationales, migrants et diasporas, groupes constitutifs ruraux, monde du travail et jeunesse), nous sommes réunis le 27 février 2019 à Beyrouth, au Liban, afin d'appeler toutes les parties prenantes du développement à honorer leurs engagements à l'égard de la coopération efficace au service du développement (CED), à inverser la tendance au rétrécissement et à la fermeture des espaces civiques et à s'attaquer au problème du programme de développement durable porté par les intérêts des grandes entreprises. Nous avons identifié que l'aide publique au développement (APD) était employée au profit d'intérêts militaires et sécuritaires, et que l'efficacité du développement de l'aide humanitaire et des financements pour le climat constituait une source de préoccupations majeure dans le cadre de la coopération en matière de développement.

Nous réaffirmons l'importance de la CED en tant que moyen d'honorer les objectifs de développement durable (ODD), afin de ne délaissier personne, et de lutter contre les problèmes de pauvreté, de marginalisation et d'inégalités de longue date au sein des pays et entre eux, ainsi qu'entre les hommes et les femmes. En tant que plateforme mondiale des OSC travaillant dans ce domaine, le POED affirme que la CED devrait être ancrée dans les approches fondées sur les droits humains (AFDH) et préconisée par tous les acteurs du développement, en particulier des États et du secteur privé. Malheureusement, les efforts déployés pour promouvoir et mettre en œuvre ce programme et les principes d'efficacité en matière de développement sous-jacents se sont trouvés confrontés à de graves enjeux à tous les niveaux.

Il existe au sein de la communauté du développement une tendance disproportionnée à encourager et assurer un rôle de plus en plus important au secteur privé dans les politiques, partenariats et programmes de développement. Nous sommes tout particulièrement inquiets de constater que les financements publics internationaux, surtout l'APD, sont employés de manière à mobiliser les investissements privés, plutôt que de se concentrer directement sur les objectifs de développement en ayant pour objectif clair l'éradication de la pauvreté et des inégalités.

L'orientation du programme de développement vers les intérêts des grandes entreprises a permis aux États d'abandonner leurs obligations consistant à défendre les droits des peuples et leur bien-être. Plutôt que d'assurer un développement axé sur l'être humain, le développement porté par les intérêts des grandes entreprises et le profit avant tout a souvent mené à une violation des droits humains, en particulier des droits des femmes, ainsi qu'à des déplacements massifs de peuples et de communautés, à une dégradation de l'environnement, à des ressources réduites en faveur des services sociaux, à des impositions de conditions économiques et de politiques, ainsi qu'à l'effritement de partenariats authentiques de développement et de la coopération au développement.

Ce n'est pas un hasard que l'environnement favorable aux OSC, qui est au cœur de l'efficacité en matière de développement, ait connu des obstacles à tous les niveaux, que ce soit à l'échelle nationale ou internationale. Malgré la reconnaissance du rôle des OSC dans le développement, la réalité nous montre que les espaces civiques rétrécissent et ferment parfois complètement. Les observations des OSC portent à croire que les facteurs juridiques, structurels, politiques,

financiers et systématiques sont une entrave à des partenariats efficaces et inclusifs. Les OSC ont fait l'objet de diverses formes de violations des droits, d'oppression et de violence, qui portent atteinte à leur existence et à leur capacité à agir de manière ouverte, ainsi qu'à contribuer au processus de développement démocratique.

Nous affirmons par ailleurs que ce processus de développement démocratique ne peut avoir lieu sans paix, sécurité et stabilité politique. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre des mesures immédiates pour soutenir les États et les nations fragiles confrontées à des situations de conflits et mettre fin à la violence et aux atrocités responsables de nombreux décès, pertes, déplacements et destructions à grande échelle. Dans ce contexte, nous exprimons notre plus vive inquiétude quant à l'emploi manifeste de l'aide au profit d'intérêts sécuritaires et militaires et, par conséquent, de l'instrumentalisation de l'APD par les acteurs politiques et les grandes entreprises. Associée à la tendance au rétrécissement des espaces civiques et au soutien toujours plus important accordé au rôle du secteur privé dans le développement, cette redéfinition de l'aide s'oriente vers un changement dans le paradigme de développement, davantage tourné vers la sécurité et la corporatisation que vers les droits humains.

Pour finir, nous mettons l'accent sur l'importance majeure d'appliquer les principes d'efficacité en matière de développement à l'aide humanitaire et aux financements pour le climat. Le POED a pour objectif de prêter attention et de mieux comprendre ces deux domaines de travail.

Dans ce contexte, nous sommes déterminés à améliorer le travail et le plaidoyer du POED en faveur de la CED et du Programme 2030:

- a. En réaffirmant le rôle important de la CED pour répondre aux problématiques sociales de longue date telles que la pauvreté, la marginalisation et les inégalités. Parallèlement à cela, nous tenons à répéter qu'atteindre l'efficacité en matière de développement est essentiel pour honorer les ODD.
- b. En préconisant l'application fondée sur les droits humains des principes d'efficacité en matière de développement à tous les niveaux du développement, et en défendant la responsabilisation de tous les acteurs du développement à l'égard de leurs engagements en matière de CED.
- c. En bâtissant la solidarité et des alliances avec des OSC et d'autres acteurs du développement pour faire progresser l'efficacité en matière de développement.
- d. En promouvant les droits des personnes marginalisées.
- e. En s'assurant que le secteur privé impliqué et fortement présent dans la coopération au développement respecte les principes d'efficacité en matière de développement, la responsabilisation et les normes en matière de droits humains en vue d'honorer les ODD.
- f. En s'opposant au rétrécissement des espaces civiques et en continuant de préconiser un environnement favorable aux OSC.
- g. En travaillant sur notre propre efficacité et responsabilisation.
- h. En étudiant et en cherchant à mieux comprendre l'efficacité en matière de développement de l'aide humanitaire et des financements pour le climat.
- i. En soutenant des solutions pacifiques pour les nations confrontées à des situations de crise et de conflits (par ex. sous occupation étrangère) et en protégeant les civils qui vivent ces conflits et guerres.

Nous appelons :

- i. Tous les acteurs du développement, en particulier les États en tant que détenteurs d'obligations :
 - a. à placer les droits humains au cœur du développement et à appliquer les AFDH, ainsi qu'à mieux soutenir les femmes dans le cadre de la coopération au développement

- b. à défendre et mettre en œuvre les principes d'efficacité en matière de développement et d'autres engagements en matière de CED, ainsi qu'à répondre à de nouveaux enjeux de développement
- ii. Les États :
 - a. à remplir leur rôle majeur à l'égard du développement plutôt qu'à servir les intérêts des grandes entreprises
 - b. à allouer des financements à la mise en œuvre des ODD concernés, en particulier par le biais de la création de coopératives populaires proposant des subventions sans intérêts
 - c. à assurer que tous les principes de développement soient adaptés à l'échelle communautaire
 - d. à employer les ressources nationales de manière à financer le plaidoyer des OSC, à accroître leur légitimité et à mieux défendre leur appropriation démocratique à l'échelle nationale
- iii. Les entités du secteur privé :
 - a. à adhérer à tous les principes d'efficacité en matière de développement et à mettre en œuvre les normes en matière de droits humains
 - b. à ne pas porter atteinte et à contribuer à l'éradication de la pauvreté en adaptant leurs modèles commerciaux aux besoins et réalités des plus pauvres
- iv. Les partenaires du développement :
 - a. à s'investir dans un soutien technique et financier à long terme en faveur des OSC
 - b. à honorer leurs engagements à l'égard de l'APD, à inverser la tendance à la diminution de l'APD et à mettre un terme au détournement de l'APD au profit d'intérêts ne servant pas le développement
 - c. à prendre des engagements à l'égard de l'APD différents pour chaque problématique urgente, telle que le changement climatique
 - d. à défendre les principes d'efficacité en matière de développement et à créer des mécanismes de sauvegarde dans les partenariats et la coopération en matière de développement
- v. Les acteurs nationaux et internationaux à inciter à la mise en œuvre de la loi internationale et à son respect, ainsi qu'à protéger les civils, réfugiés et personnes déplacées
- vi. Les OSC à se montrer transparentes et responsables envers leurs partenaires de développement et envers les groupes constitutifs qui les soutiennent et servent leurs intérêts